

LA VEZERE ET SON HISTOIRE ...



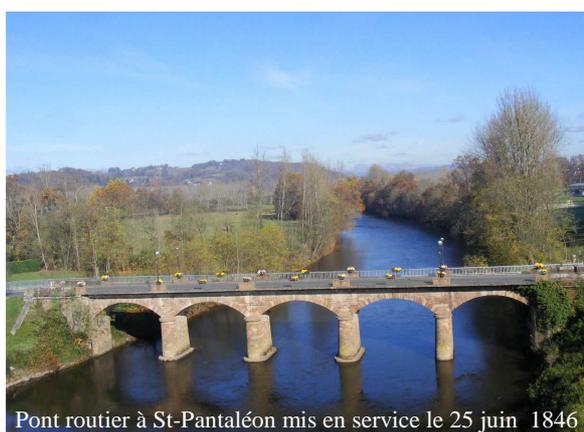
La tourbière de Longeyroux



Grange : La Corrèze se jette dans la Vézère



Pont de Grange construit en 1890



Pont routier à St-Pantaléon mis en service le 25 juin 1846

La tourbière de Longeyroux, sa source.

La Vézère prend sa source à la tourbière du Longeyroux, une des plus remarquables du Plateau de Millevaches, dans le Massif Central à l'altitude de 887 mètres, sur la commune de Meymac, à l'ouest du Puy Pendu (973 m) dans la forêt domaniale de Longeyroux, au lieu dit « sources de la Vézère ». L'épaisseur de tourbe pouvant atteindre par endroit plus de 2 mètres. Elle se jette dans la Dordogne à Limeuil, à l'altitude de 50 mètres. Cette vaste zone humide située à 900 mètres d'altitude accueille de nombreuses espèces rares, qu'elles soient végétales ou animales, comme les droséras (plantes carnivores), la gentiane pneumonante ou la loutre. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin assure la gestion d'une grande partie du site grâce au soutien des éleveurs locaux qui viennent y faire pâturer leurs troupeaux.

D'une longueur de 211 kilomètres, cette rivière va rapidement creuser de profondes gorges dans le granite du Massif Central vers Treignac ou Vigeois, avant de se calmer à l'entrée du Bassin de Brive dans lequel elle va serpenter dans une large vallée.

Son principal affluent est la Corrèze, elle rejoint la Dordogne dans la région voisine, l'Aquitaine après avoir parcouru plus de 100 kilomètres en Limousin.

Le nom **Vézère** provient de l'antique hydronyme **Vizara** ou **Izara**, formé de deux racines ligures accolées. La première, *viʒ* ou *iz*, et la seconde *ara*. *Viʒ* ou *Iz* signifiant *vallée creuse*, et *ara* voulant dire *cours d'eau*, le mot *Vézère* signifie donc **cours d'eau dans la vallée creuse**.

La Vézère au temps des gabarriers.

La Vézère n'a pas la réputation navigable de la Dordogne, décrite dans l'ouvrage «La rivière Espérance », au temps des gabarriers. Il existe néanmoins des preuves de sa navigabilité : « Par arrêté préfectoral du 5 septembre 1840, le Sieur Jouvenel Marcillac, propriétaire de la digue dite « du Moulin du Rey », située au « pré du got », en aval du village de la Grange, est mis en demeure d'exécuter des réparations urgentes à cette digue, afin d'assurer la bonne navigation de toutes barques ou objets flottants sur le lit de la Vézère. Ces travaux devront être obligatoirement terminés avant l'époque saisonnière des hautes eaux où commence le flottage des grumes de bois destinées à la fabrication du merrain à tonneaux ».

Jusqu'en 1840, la Vézère est encore navigable par gros bateaux marchands jusqu'à Terrasson ou Larche, puis par petits bateaux ou grosses barques jusqu'au Saillant. Le flottage du bois s'y fait en période de hautes eaux à partir du Saillant jusqu'à Limeuil, au confluent Vézère Dordogne, par trains de grumes de chêne (trunks d'arbres) ou châtaigniers mis à flot aux différents ports commerciaux, notamment ceux de St-Viance et Varetz. Ceci nécessite une main d'œuvre importante, à cause du danger permanent de surveillance du flottage de plusieurs milliers de grumes par année sur tout le parcours de la rivière.

Les près situés de l'ancienne digue (St-Viance) s'appellent

encore « près du got ». Le limousin **Go** (ancien **Ga**) désigne un gué, ce qui a dû faciliter l'installation de pêcheries. Ces pêcheries étaient composées autrefois de perches convergeant vers un filet à poissons en forme d'entonnoir appelé verveux. La digue et la pêcherie situées à l'extrémité sud de la commune appartenaient à la famille Jouvenel-Marcillac, héritière des anciennes familles, nobles de Vieil-Castel du château de Lintillac.

Les archives départementales ou régionales attestent la navigabilité de la Vézère jusqu'au Saillant d'Allasac, Voutezac, ceci jusqu'en 1840 environ. Pendant plusieurs siècles, le sel, indispensable à la conservation des aliments, était acheminé par barques, depuis le port de Bordeaux jusqu'au Saillant. Sur la commune de St-Viance, le déchargement des sacs s'effectuait aux ports de Varetz (Risquetout) et Saint-Viance (au bourg), pour paiement des droits de péage existants. La navigabilité des cours d'eau étaient contrôlée par les services du royaume ou de l'Etat.

Jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle, la rivière était un moyen de transport incontournable pour les hommes et les marchandises. Elle n'était pourtant navigable qu'une partie de l'année, principalement au printemps. Dès le XVII^{ème} siècle, des pêcheries, barrages, arbres et pieux entravent la circulation des bateaux. Des projets d'amélioration de la navigation voient alors le jour et la canalisation de la rivière est envisagée à plusieurs reprises au cours du XIX^{ème} siècle.

Sous l'Ancien Régime, seuls Terrasson, Condat, Montignac, Le Bugue et Limeuil possèdent un pont. Ailleurs, la Vézère est franchie par des gués ou des bacs.

A Saint Pantaléon de Larche, quatre ports étaient répertoriés : Les Ports de Grange, du Roc, du Bourg et de Vinevialle. Au XVIII^{ème} siècle le port du Bourg n'était pas porté sur l'état des fonds. Le port de Grange appartenait au Seigneur de Noailles, affermé à Antoine Meyjonade, Pierre Vitrat et Pierre Perinet du village de Grange pour la somme de 5 livres.

Le port du Roc appartenait à Mrs les Chanoines du Chapitre de Limoges, il était affermé à Pierre Lacheze du village du Roc pour la somme de 40 livres. C'était le port le plus important aussi bien en ce qui concerne les passagers que les marchandises.

En effet ce port se trouvait judicieusement bien placé pour permettre aux habitants de la Roche, Gumont, et même du Bourg de franchir facilement la Vézère pour se rendre à Brive. C'était le port privilégié des communes de Mansac et d'Yssandon.

Le port de Vinevialle appartenait à l'origine à l'abbaye de Dallon affermé au Duc d'Ayen. En 1785 une altercation réveilla la Vézère de la somnolence, un certain François Mirat du village de la Mouneyrie décida d'amener une vache à Brive. Au passage du bac, il devait acquitter un droit de passage de 4 livres. Trouvant la redevance trop élevée, il refusa de payer et il s'en suivit des mots aigres doux entre le « passeur » et notre brave homme. Il fut condamné à huit jours de prison par le tribunal de Bordeaux pour insurrection, il dut acquitter une amende de la valeur de la vache : 50 livres et de nombreuses autres tracasseries. Pendant cinq années il devait être à la disposition du Seigneur pour n'importe quel travail par n'importe quel temps. A l'époque on ne plaisantait pas avec le règlement de la loi.

Au XVIII^{ème} siècle un splendide moulin agrémentait les rives de la Vézère à Laumeuil. Ce moulin avait trois meules, une à froment et deux à seigle, appartenant aux Sieurs Doctrinaires de Brive, au Sieur Vielbant de Brive, au Sieur Bellet de Lestrade avec coudert (enclos autour de la maison qui servait surtout à parquer les animaux notamment les porcs) et terre à seigle, le tout affermé à Guillaume Viallenet meunier à 100 setiers de blé, mesure de Brive, évalué à la somme de 200 livres, dont il convient de déduire le quart pour l'entretien, soit 150 livres...

Au XIX^{ème} siècle, ce moulin fut transformé en usine pour la fabrication du papier et surtout des confettis. Aujourd'hui cette papeterie a disparu, il ne reste plus qu'une partie des bâtiments et la digue en très mauvais état. En 1820 une nouvelle fit grand bruit, la Vézère frissonna, en apprenant la future construction d'un pont du bourg. De très nombreuses personnes affirmèrent qu'à la première traversée le pont s'écroulerait. La construction du pont dura trois ans et le 25 juin 1846, il fut mis en service. Cela eut pour conséquence la disparition progressive des ports notamment celui du Bourg et du Roc. Celui de Grange résista un peu plus longtemps car le pont de grange ne fut construit qu'en 1890. Avec l'avènement des ponts une page d'histoire était définitivement tournée, que de souvenirs malgré tout, sont restés gravés dans la vie tourmentée de la Vézère. La rivière venait de vivre, avec la création du pont routier, une grande page de son histoire.

Google : La France illustrée
Lemouzi N° spécial an 2000
Archives municipales

